

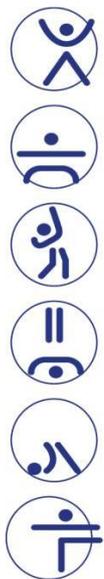
« Prescrire le sport santé sur ordonnance
Comment prescrire l'activité physique adaptée aux patients en ALD »
L'arbre décisionnel de la prescription

S'informer>Comprendre>Savoir>Agir

FORMA'
SPORT SANTÉ ©



IRBMS
HAUTS-DE-FRANCE



L'arbre décisionnel de la prescription de l'activité physique sur ordonnance
Docteur Patrick Bacquaert
Médecin coordonnateur de l'IRBMS

Sous l'égide du COPIL « Mieux prescrire l'activité physique adaptée sur ordonnance » by IRBMS
Présidé par le Professeur JP Francke



Le Sport Santé

**Evaluer
pour anticiper**

**Expertiser
pour valider**

**Accompagner
pour comprendre**

**Proposer
pour agir**

**Améliorer la connaissance de la problématique « Sport- Santé »
et concevoir les stratégies d'interventions territoriales en :**

Prévention
primaire

Prévention
secondaire

Prévention
tertiaire

Un enjeu identifié
de santé publique



L'activité physique et /ou le sport pour la santé

1 Ne confondez pas:



Prévention
primaire

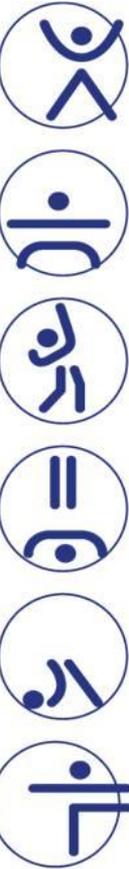
Prévention
secondaire

Prévention
tertiaire



« Sport santé » sans
prescription médicale
« Bougez c'est la santé »

Activité physique adaptée et sécurisée dans
le cadre du dispositif « sport santé sur
ordonnance »
pour les patients répondants aux critères
définis par



2 Le médecin traitant au centre du dispositif



Le médecin traitant



Les Professionnels de l'activité physique et/ou du sport

Sport santé sur ordonnance

Prévention secondaire

Prévention tertiaire

Public cible :
Les patients à risque

Objectif:
L'appropriation du message et l'adhésion à un parcours de soin personnalisé «Sport santé »

Les financeurs



3 Le dispositif législatif « sport santé sur ordonnance »

- La loi N° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé article 144 texte fondateur
- Le décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 « Activité physique adaptée sur ordonnance
- La loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France
- Décret n° 2023-235 du 30 mars 2023 fixant la liste des maladies chroniques, des facteurs de risque et des situations de perte d'autonomie ouvrant droit à la prescription d'activités physiques adaptées
- Arrêté du 28 décembre 2023 fixant le modèle de formulaire de prescription d'une activité physique adaptée
- Une instruction Interministérielle sur la prescription de l'activité physique du 3 mars 2017



La prescription du « sport santé » sur ordonnance est donc une réalité pour un potentiel de + de 20 millions de patients





OM2S

Observatoire Médical
du Sport Santé



Centre ressources

Retrouvez toutes les textes officiels

Sur :

<https://om2s-hdf.com/centre-de-documentation/>



www.om2s-hdf.com



4 L'activité physique comme thérapie non médicamenteuse devient un enjeu de santé publique

La question n'est plus de savoir si l'activité physique est favorable à la santé, **car la preuve est faite**, mais quelles activités proposer pour obtenir un effet à long terme sur les comportements *afin de limiter les conséquences médicales, sociales et économiques de la survenue de maladies chroniques.*



Prévention
secondaire

Prévention
tertiaire



**5 Une approche de type « entretien motivationnel »
afin d'inclure un patient motivé dans un parcours
« sport santé sur ordonnance »**

**Le préalable obligatoire: Patient porteur d'un facteur de
risque**

Ou

**présentant une maladie chronique non transmissible
et/ou en ALD**



Est-ce que la personne fait de l'exercice ou est active physiquement?

1^ooption

Prévention
primaire

Prévention
secondaire

OUI

Combien de jours par semaine d'exercice d'intensité modérée à élevée (telle que la marche rapide)?

En moyenne, combien de minutes par semaine la personne pratique-t-elle un exercice de cette intensité?

NON

Est-ce que la personne effectue ou dépasse 150 minutes d'exercice d'intensité modérée à élevée par semaine?(30 minutes/jour)

oui

Féliciter la personne et encourager à augmenter le niveau d'activité physique. **Souligner les effets bénéfiques sur la santé de l'activité physique et de l'exercice. Proposer des solutions afin d'augmenter la mobilité**

Féliciter la personne et l'encourager à continuer. **Souligner les effets bénéfiques sur la santé et le bien être de la pratique d'activités physiques et /ou sportives et de la mobilité active au quotidien .**

Préventions secondaire et tertiaire

Le patient possède des critères d'inclusion

2^e option

Déterminer si la personne peut faire de l'exercice de manière autonome.

OUI

Prodiguer des conseils et motiver en analysant les freins MAIS.....

Promouvoir une modification des habitudes de vie en introduisant des notions de mobilités actives.

Motiver en proposant un traqueur d'activités type podomètre ou Appli.
Revoir la personne au bout de 3 semaines

NON

Est-ce que la personne est prête à entreprendre un programme « sport santé » ?

OUI

Réaliser votre évaluation médicale initiale afin de prescrire l'activité physique comme une « thérapie non médicamenteuse » puis la diriger vers les acteurs appropriés et qualifiés

Rappeler qu'il est en plus souhaitable de bouger 30 minutes par jour et d'ajouter des activités de tonification musculaire (comme prendre les escaliers)

Réévaluer lors de la prochaine consultation.

6

Les étapes de la prescription

Les différents degrés de limitations fonctionnelles des patients atteints d'une maladie longue durée

Le texte légal recense les 4 degrés de limitations fonctionnelles des patients, se déclinant selon ces classifications et permettant au médecin d'orienter son patient vers le professionnel qualifié et autorisé

Aucune limitation

Limitation minime

Limitation modérée

Limitation sévère

Mais personne pouvant posséder un ou plusieurs facteurs de risque .Exemple: sédentarité et tabagisme

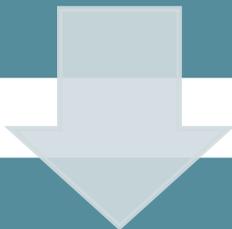
Personne éligible au sport santé en prévention primaire



6 Les étapes de la prescription

Patient possédant les critères d'inclusion dans le dispositif

ALD non obligatoire



Le patient accepte le parcours de soins « sport santé » et vous connaissez des acteurs pouvant le prendre en charge



Le patient est d'accord pour entreprendre dans le cadre d'un parcours de soin un programme « sport santé »



6 Les étapes de la prescription

Vous réalisez une évaluation médicale afin de prescrire l'activité physique et /ou le sport

Le patient est d'accord pour entreprendre dans le cadre d'un parcours de soins un programme « sport santé »

vérifiez



Facteurs
de risque

Statut
cardiaque



6 Les étapes de la prescription

Cette évaluation a permis de lever les contre indications et de qualifier l'acteur pouvant prendre en charge votre patient

vérifiez

Le patient est d'accord pour entreprendre dans le cadre d'un parcours de soin un programme « sport santé »

Facteurs de risque

Statut cardiaque

Vous avez défini la limitation fonctionnelle de votre patient

Qualification de l'acteur qualifié autorisé



6 Les étapes de la prescription

Vous rédigez l'ordonnance en précisant les pratiques et les caractéristiques de l'activité physique en termes de fréquence, d'intensité de temps ,de typeet de durée avant nouvelle évaluation

Le patient est d'accord pour entreprendre dans le cadre d'un parcours de soin un programme « sport santé »



Vous avez défini la limitation fonctionnelle de votre patient

Qualification de l'acteur autorisé



Séances non prises en charge par l'Assurance Maladie



6 Les étapes de la prescription

Patient répondant aux critères d'inclusion

ALD non obligatoire

Le patient accepte le parcours « sport santé » et vous connaissez des acteurs pouvant le prendre en charge

Le patient est d'accord pour entreprendre dans le cadre d'un parcours de soin un programme « sport santé »

Vous réalisez une évaluation médicale afin de prescrire l'activité physique et /ou le sport

vérifiez

Facteurs de risque

Statut cardiaque

Cette évaluation a permis de lever les contre indications et de qualifier l'acteur pouvant prendre en charge votre patient

Vous avez défini la limitation fonctionnelle de votre patient

Qualification de l'acteur autorisé

Vous rédigez l'ordonnance en précisant les pratiques et les caractéristiques de l'activité physique en termes de fréquence, d'intensité de temps ,de typeet de durée avant nouvelle évaluation

Séances non prises en charge par l'assurance maladie



Le médecin traitant réalise une évaluation médicale afin de prescrire l'activité physique et /ou le sport



Le médecin **ne peut pas ou ne désire pas** réaliser l'intégralité de l'évaluation médicale initiale

Les délégations de compétences du médecin se feront vers des professionnels pour des parties précises de l'évaluation

Les délégations de compétences du médecin se feront vers les professionnels des activités physiques ou sportives (enseignant en APA-Santé, Educateur Médico-Sportif ou éducateur sportif formé au sport santé) pour d'autres parties qui restent à définir



Mais dans tous les cas le médecin est seul responsable de l'orientation finale de son patient en ALD



Tampon du Médecin	
-------------------	--



Le certificat officiel de prescription

DATE :

Nom du patient :

Je recommande une activité physique et/ou sportive adaptée

Pendant à adapter en fonction de l'évolution des aptitudes du patient.

Recommandation d'activité / recommandations

Type de prescription (s) à dispenser l'activité physique (en référence à l'article D. 1172-2 du code de la santé publique¹), le cas échéant, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire²:

Document remis au patient

La dispensation de l'activité physique adaptée ne peut pas donner lieu à une prise en charge financière par l'assurance maladie.

Lieu date signature cachet professionnel

¹ Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une ALD

² Concerne les titulaires d'un titre à finalité professionnelle, d'un certificat de qualification professionnelle ou d'un diplôme fédéral, inscrit sur arrêté interministériel qui ne peuvent intervenir dans la dispensation d'activités physiques adaptées à des patients atteints de limitations fonctionnelles modérées que dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire (cf. annexe 4 de l'instruction interministérielle n° DCS/EAS/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017 relative à la mise en œuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique et portant guide sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée)



Selon le protocole FITT : Fréquence ,intensité, temps ,type



Comment prescrire l'activité physique

TABLEAU des DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES EN FONCTION DU TYPE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Activité Dépense énergétique

Sédentaire moins de 1,5 mets

Légère de 1,5 mets à 2,9 mets

Moyenne de 3 mets à 5,9 mets

Élevée 6 mets et plus

FITT*

F comme fréquence des séances

I comme Intensité de travail

T comme temps de pratique

T comme type d'activité

* Dans le respect des recommandations et des référentiels



Classification des intensités à préconiser pour la pratique des activités physiques

✓
légère < 3
mets



Marche lente (4km/h)
terrain plat, natation,
vélo 10km/h, Yoga



FC légèrement accentués
avec un ressenti
respiratoire accéléré



Capacité de parler et
chanter conservée



Classification des intensités à préconiser pour la pratique des activités physiques

✓
**Modérée 3 à 6
Mets**



Marche active(5km/h)
vélo 16km/h), natation,
steppeur circuit training



FC accélérés et
respiration rapide.
Inconfort en lien avec
l'effort



Difficulté de parler ou de
chanter



Classification des intensités à préconiser pour la pratique des activités physiques



**Intense + 6
Mets**



Escaliers ,jogging,
marche(+6km/h)
vélo+16km/h



Sensation de palpitation
et respiration saccadée
Dyspnée d'effort



Phrases courtes et
hachées impossible de
chanter

Classification des intensités à préconiser pour la pratique des activités physiques

**légère < 3
mets**



**Modérée 3 à 6
Mets**



**Intense + 6
Mets**



Marche lente (4km/h)
terrain plat, natation,
vélo 10km/h, Yoga



Marche active (5km/h)
vélo 16km/h, natation,
steppeur circuit training



Escaliers, jogging,
marche (+6km/h)
vélo +16km/h

FC légèrement accentués
avec un ressenti
respiratoire accéléré



FC accélérés et
respiration rapide.
Inconfort en lien avec
l'effort

Sensation de palpitation
et respiration saccadée
Dyspnée d'effort



Capacité de parler ou
chanter conservée

Difficulté de parler ou de
chanter

Phrases courtes et
hachées impossible de
chanter



Tampon du Médecin	
-------------------	--

DATE :

Nom du patient :

Je prescris une activité physique adaptée/ou activité adaptée

Pendant à adapter en fonction de l'évolution des aptitudes du patient.

Préconisation d'activité
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Type d'intervenant(s) appelé(s) à dispenser l'activité physique (en référence à l'Article D. 1172-2 du Code de la santé publique¹), le médecin traitant, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire²:
.....
.....

Document remis au patient

La dispensation de l'activité physique adaptée ne peut pas donner lieu à une prise en charge financière par l'assurance maladie.

Lieu date signature cachet professionnel

¹ Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une ALD

² Concerne les titulaires d'un titre à finalité professionnelle, d'un certificat de qualification professionnelle ou d'un diplôme fédéral, inscrit sur arrêté interministériel qui ne peuvent intervenir dans la dispensation d'activités physiques adaptées à des patients atteints de limitations fonctionnelles modérées que dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire (cf. annexe 4 de l'instruction interministérielle n° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017 relative à la mise en œuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique et portant guide sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée)

7 Le certificat officiel de prescription

Préconisez l'endurance selon l'intensité requise et ajoutez:

- du renforcement musculaire
- et des assouplissements



Promouvoir en complément une mobilité active au quotidien est un des éléments du changement comportemental

Tampon du Médecin	
-------------------	--

DATE :

Nom du patient :

Je prescris une activité physique et/ou sportive adaptée

Pendant, à adapter en fonction de l'évolution des aptitudes du patient.

Préconisation d'activité et recommandations

.....
.....
.....
.....
.....

Type d'intervenant(s) appelé(s) à dispenser l'activité physique (en référence à l'Article D. 1172-2 du Code de la santé publique¹), le cas échéant, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire²:

.....

Document remis au patient

La dispensation d'activité physique adaptée ne peut pas donner lieu à une prise en charge par l'assurance maladie.

Lieu date heure cachet professionnel

¹ Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une ALD

² Concerne les titulaires d'un titre à finalité professionnelle, d'un certificat de qualification professionnelle ou d'un diplôme fédéral, inscrit sur arrêté interministériel qui ne peuvent intervenir dans la dispensation d'activités physiques adaptées à des patients atteints de limitations fonctionnelles modérées que dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire (cf. annexe 4 de l'instruction interministérielle n° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017 relative à la mise en œuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique et portant guide sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée)

7 Le certificat officiel de prescription

Intervenant dépendant de votre classification de limitation fonctionnelle attribué à votre patient

Pour en savoir plus:

Les 4 degrés de limitations fonctionnelles des patients se déclinent selon ces classifications:

Aucune limitation

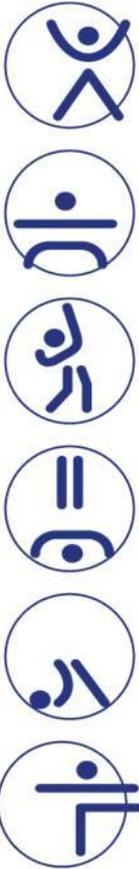
Limitation minimale

Limitation modérée

Limitation sévère

Vous avez défini la limitation fonctionnelle de votre patient

Qualification de l'acteur autorisé



Pour en savoir plus réalisez notre MOOC guide méthodologique sport et santé www.mooc-sportsante.com

Pour en savoir plus: Qualifications des différents acteurs selon la limitation fonctionnelle

DOMAINES D'INTERVENTION PREFERENTIELS DES DIFFERENTS METIERS				
Limitation Métiers	Aucune limitation	Limitation minime	Limitation modérée	Limitation sévère
Masseurs Kinésithérapeutes	+/-	+	++	+++
Ergothérapeutes et psychomotriciens(dans leur champ de compétences respectif)	(si besoin déterminé)	(si besoin déterminé)	++	+++
Enseignants en APA	+/-	++	+++	++
Educateurs sportifs	+++	+++	+	non concernés
Titulaires d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle inscrit sur l'arrêté interministériel	+++	++	<u>+1</u> <small>1 Concernés à la condition d'intervenir dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire</small>	non concernés
Titulaires d'un diplôme fédéral inscrit sur l'arrêté interministériel	+++	++	+1	non concernés



Pour en savoir plus consultez
notre MOOC
guide méthodologique sport et
santé
www.mooc-sportsante.com

Tampon du Médecin	
-------------------	--

DATE :

Nom du patient :

Je prescris une activité physique et/ou sportive adaptée

Pendant à adapter en fonction de l'évolution des aptitudes du patient.

Préconisation d'activité et recommandations

.....
.....
.....
.....
.....

Type d'intervenant(s) appelé(s) à dispenser l'activité physique (en référence à l'Article D. 1172-2 du Code de la santé publique¹), le cas échéant, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire²:

.....

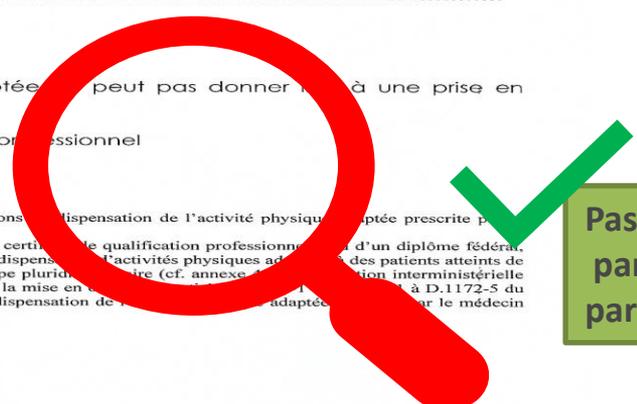
Document remis au patient

La dispensation de l'activité physique adaptée ne peut pas donner lieu à une prise en charge financière par l'assurance maladie.

Lieu date signature cachet professionnel

¹ Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une ALD
² Concerne les titulaires d'un titre à finalité professionnelle, d'un certificat de qualification professionnelle ou d'un diplôme fédéral, inscrit sur arrêté interministériel qui ne peuvent intervenir dans la dispensation de l'activité physique adaptée de patients atteints de limitations fonctionnelles modérées que dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire (cf. annexe 1 de la circulaire interministérielle n° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017 relative à la mise en œuvre de la prescription de l'activité physique adaptée à D.1172-5 du code de la santé publique et portant guide sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée)

7 Le certificat officiel de prescription



Pas de prise en charge financière par l'assurance maladie mais possible par des mutuelles ou collectivités

Exemple de prescription Diabète de type 2 Patiente de 64 ans en ALD sédentaire ,en surpoids



Votre patiente semble motivée pour commencer un programme « activité physique adaptée » et des propositions de pratiques encadrées existent près de chez elle.

Vous avez éliminé les facteurs de risque cardio vasculaire et classé votre patiente en limitation fonctionnelle minime

Tampon du Médecin	
-------------------	--

DATE :

Nom du patient :

Je prescris une activité physique et/ou sportive adaptée

Pendant 3 mois , à adapter en fonction de l'évolution des aptitudes du patient.

Préconisation d'activité et recommandations

Activités d'endurance à intensité modérée en associant du renforcement musculaire et du gainage abdominal deux fois 45 minutes par semaine*

Type d'intervenant(s) appelé(s) à dispenser l'activité physique (en référence à l'Article D. 1172-2 du Code de la santé publique¹), le cas échéant, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire²:

..... Association « sport santé » avec un éducateur sportif

La dispensation de l'activité physique adaptée ne peut pas donner lieu à une prise en charge financière par l'assurance maladie.

Lieu date signature cachet professionnel

¹ Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une ALD

² Concerne les titulaires d'un titre à finalité professionnelle, d'un certificat de qualification professionnelle ou d'un diplôme fédéral, inscrit sur arrêté interministériel qui ne peuvent intervenir dans la dispensation d'activités physiques adaptées à des patients atteints de limitations fonctionnelles modérées que dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire (cf. annexe 4 de l'instruction interministérielle n° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017 relative à la mise en œuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique et portant guide sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée)

- Idéal trois fois par semaine afin de maintenir les effets positifs en lien avec le métabolisme
- Vous devez définir des objectifs de mobilités actives. Utilisez une Appli de type Star'R by IRBMS

Pour en savoir plus :

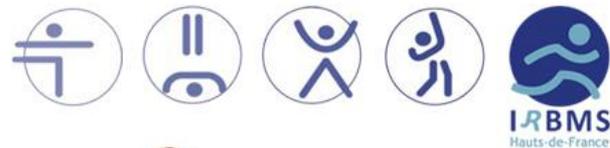


Réalisez notre MOOC gratuit

« Comprendre et appliquer les référentiels de la HAS »



www.mooc-sportsante.com



HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ



MOOC by IRBMS



Votre médecin
dit OUI à l'ACTIVITÉ PHYSIQUE !

LE MÉDICAMENT
pas comme les autres !



N'hésitez pas à lui en parler...



 dynacare
Le mouvement pour le cœur



IRBMS
INSTITUT DE RECHERCHE
BIOMÉCANIQUE ET SPORTIVE

www.irbms.com

Deux affiches pour votre salle
d'attente permettant de
sensibiliser vos patients à la
thématique « sport santé »



www.irbms-boutique.fr/home/101-affiches-sensibilisation-prescrire-le-sport-sante.html



Rejoignez
le **MOUVEMENT**
et dites **OUI**
à l'**ACTIVITÉ PHYSIQUE !**

LES BONNES RAISONS DE BOUGER PLUS...

PROTÉGER VOTRE SANTÉ	AMÉLIORER VOTRE CONDITION PHYSIQUE	MAINTENIR VOTRE QUALITÉ DE VIE
DIMINUE le risque de maladies chroniques	DIMINUE votre essoufflement	DIMINUE anxiété et dépression
PROTÈGE votre cœur et vos vaisseaux	AUGMENTE votre tonus musculaire	LIMITE la fatigue et améliore le sommeil
AGIT favorablement sur l'évolution de certains cancers	AMÉLIORE vos déplacements et limite les pertes d'équilibre	RENFORCE la mémoire et diminue les risques d'Alzheimer
RENFORCE vos os, articulations et protège votre dos	MAINTIEN votre poids de forme	AMÉLIORE l'estime de soi et favorise les rencontres

... «BOOSTER» VOTRE BIEN-ÊTRE !

 dynacare

»» ÉVALUEZ VOUS-MÊME ««
VOTRE NIVEAU D'ACTIVITÉ PHYSIQUE
ET PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN

www.irbms.com



IRBMS
INSTITUT DE RECHERCHE
BIOMÉCANIQUE ET SPORTIVE



La pratique « sport santé » doit répondre à ces critères:

R.A.S.P.P

R....Régulière

A....Adaptée

S....Sécurisante

P....Progressive

P.....Pérenne *afin de modifier durablement les habitudes de vie en association avec un changement du comportement alimentaire et l'arrêt du tabac*





Les « Programmes Sport et Santé » destinés aux personnes atteintes de maladies chroniques et en ALD ont pour objectifs d'intervenir de façon personnalisée, précise et efficace en faveur de :

- ✓ **L'amélioration des indicateurs de santé du patient**
- ✓ **La prévention du risque de complications et de rechute**
- ✓ **L'amélioration des paramètres de condition physique**
- ✓ **L'amélioration de la qualité de vie**





Un bonus

**Le référentiel de la HAS pour la prescription
des activités physiques aux patients en surpoids ou obésité**

Une synthèse des conditions de dispensation de l'activité physique.

Connaître la législation et savoir encadrer une personne

Comment un coach de vie ou de bien-être peut aider une personne en surpoids ou obésité, sans autre problème de santé, à adopter un mode de vie physiquement actif afin d'éviter l'apparition de limitations fonctionnelles ou d'affection de longue durée

Sources HAS

Remerciements à Madame Irène Lautier pour sa contribution

Retrouvez les fiches de prescriptions de nombreuses pathologies

[Sport Santé sur Ordonnance, comment prescrire ? | OM2S](#)



Ensemble,
accompagnons les médecins
dans la prescription
d'une Activité Physique Adaptée :
le Sport Santé sur Ordonnance.



www.om2s-hdf.com



Région
Hauts-de-France



FORMA'
SPORT SANTÉ ©

Gagnez de la hauteur
pour vos actions de prévention

Faites appel à l'IRBMS
Département prévention sport santé
contact@medecinedusport.fr

dopage performance réseau sport santé
www.irbms.com médecine
activités physiques e-conseil
régional pôle ressource
loisir médecine bien-être handicap forme
conseil bien-être handicap estime de soi
bien vieillir
carrefour ressource
médecine du sport
nutrition
alimentation



IRBMS
HAUTS-DE-FRANCE
www.irbms.com